

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

Présents : ABADIE Aline – COMBESCOT Jean-François – DASTE Sophie – DINTRANS Louis – DUBOSQ Patrick – JOUANOLOU Maryse – LAGRANGE Annie – LASSARRETTE Alain – LENDRES Jérôme – NAPROUS Michel – PAPOT Dominique – PARROT Jean-Louis – PLENACOSTE Francis – POINSOT-DARGAIGNON Magali

Absents : COURREGES Marie-José (procuration : Michel NAPROUS)

Secrétaire de Séance : Sophie DASTE

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Vote des subventions aux associations (année 2014) :

Monsieur le Maire soumet aux élus les dossiers d'associations sollicitant une subvention à la commune d'Andrest.

Les élus faisant partie de ces associations ne prennent part ni au débat, ni à la délibération afin de respecter le principe de neutralité dans l'octroi des subventions.

Le Conseil délibère à l'unanimité des membres participant au vote, l'octroi des subventions suivantes pour l'année 2014 :

- 1- Amicale des Anciens Combattants : 250 euros
- 2- Amicale Pongiste d'Andrest : 300 euros
- 3- Andrest Amitié : 800 euros
- 4- Andrest Sports Loisirs : 500 euros
- 5- Association Pêcheurs d'Andrest : 250 euros
- 6- Banque Alimentaire : 300 euros
- 7- Coopérative scolaire : 700 euros
- 8- Sapeurs-Pompiers d'Andrest : 700 euros
- 9- Entente Bazet-Andrest : 600 euros
- 10-Foyer laïque : 2200 euros
- 11-Association Elan Pyrénéen : 200 euros
- 12-Les amis de l'Histoire d'Andrest : 500 euros
- 13-Vic-Montaner Gérontologie : 800 euros
- 14-Association Animation Andrest : 2200 euros
- 15-Secours Populaire : 200 euros
- 16-Restos du Cœur : 200 euros

TOTAL : 10 700 euros

2. Plan de Prévention des Risques :

Monsieur PLENACOSTE explique au Conseil les conclusions du Commissaire Enquêteur : Madame Florence HAYE, remises au Préfet des Hautes-Pyrénées.

Les réserves émises par plusieurs habitants d'Andrest ainsi que par la Commune à propos du classement en zone inondable de la Place des Pyrénées ont été reprises par le Commissaire Enquêteur.

Cependant, le Préfet fera valoir son point de vue d'après Monsieur le Maire.

Il faudra donc attendre le rapport définitif des services préfectoraux afin de connaître le zonage de la commune d'Andrest.

Monsieur Alain LASSARRETTE demande quel sera le sort réservé aux parcelles qui se trouvent à cheval entre zone inondable et zone non-inondable.

Monsieur le Maire souligne la pertinence de la question et souhaite une réponse des services de l'Etat qui seront contactés dans les prochains jours à ce sujet.

Le Secrétaire général est chargé par le Maire de fournir toutes les informations nécessaires aux élus concernant les contraintes liées au classement d'une parcelle en zone inondable en fonction des aléas : faible, moyen et fort (clôtures, surélévation des constructions...).

3. Enquête publique sur l'installation d'une unité de valorisation de déchets ménagers sur la commune de Bordères-sur-L'Echez :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier d'enquête publique déposé en Mairie par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD 65).

Ce dossier très volumineux, accompagné d'un registre destiné à recueillir l'avis des administrés, est à la disposition du public du 5 mai au 16 juin 2014.

Monsieur PARROT affirme que cette unité de méthanisation est un procédé moins nocif pour l'environnement que les épandages. Ses inconvénients résident cependant au niveau olfactif et dans l'éventuelle densification du trafic sur la rocade desservant Bordères-sur-L'Echez.

Monsieur DUBOSQ souligne la future création d'emplois suite à l'ouverture de ce centre de traitement.

Messieurs COMBESCOT, LASSARRETTE et LENDRES craignent que le milieu aquatique pâtisse de cette nouvelle installation.

Face à la complexité du projet et des documents fournis, le Conseil décide de demander un rendez-vous avec des représentants du SMTD 65 ainsi qu'avec l'ADRISE, une association de riverains s'opposant au projet afin d'avoir un avis éclairé avant de délibérer sur la question.

4. SDE : rénovation éclairage de la rue Bizet et de la rue Pasteur :

Le Maire présente au Conseil le devis élaboré par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) concernant la rénovation de l'éclairage de la rue Bizet et de la rue Pasteur suite à l'enfouissement du réseau électrique.

Le financement est assuré de la façon suivante :

- Participation du SDE : 15 000 €
- Participation de la commune : 15 000 €
- TVA préfinancée par le SDE : 6000 €

Montant total : 36 000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet.

5. Intercommunalité : comité des Maires du canton :

Monsieur PLENACOSTE livre aux conseillers la teneur de la réunion des Maires du Canton.

La commune de Vic-en-Bigorre a délibéré en faveur de quitter la Communauté de Communes Vic-Montaner (CCVM).

Aucun représentant de la majorité municipale de M. Clément MENET, Maire de Vic-en-Bigorre, ne souhaite siéger dans les instances intercommunales (communauté et syndicats).

Le Comité des Maires du canton a décidé d'adresser à M. MENET une lettre ouverte afin qu'il révise sa position.

Monsieur le Maire informe les élus d'un éventuel élargissement de compétences de la CCVM qui pourrait assumer dans le futur un rôle en matière sportive, dans le domaine culturel et dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La création d'une micro-crèche est à l'étude sur la commune d'Andrest, via la participation de la CCVM.

Le Maire félicite M. COMBESCOT ainsi que M. DINTRANS qui ont été élus vice-présidents du SIAEP Tarbes-Nord et de Val d'Adour Environnement, respectivement.

Monsieur PLENACOSTE annonce aussi l'élection de M. NAPROUS en tant que membre du bureau du SIAEP Tarbes-Nord et de M. LASSARRETTE en tant que Président du Syndicat Mixte de Gestion de l'Echez et de ses Canaux.

Le fait que des élus d'Andrest occupent de telles fonctions confirme leur professionnalisme et assure à la commune une visibilité comme élément moteur de la coopération intercommunale des Hautes-Pyrénées.

6. Questions diverses :

-Monsieur PLENACOSTE soumet au Conseil la lettre de M. Romain LAFFORGUE, agent technique de la commune, qui souhaite augmenter son temps de travail de 28 à 35 heures par semaine et renouveler son CAE pour six mois.

Le Conseil approuve la demande à l'unanimité et demande à ce que l'intervention technique de M. Francis TANQUES de la CCVM s'arrête dès le mois d'août.

-Le Conseil Municipal maintient les tarifs actuels de location du gîte communal pour l'année 2015.

-Le Maire informe les élus d'une enquête de recensement dans les communes de moins de 10 000 habitants pour l'année 2015.

Le Maire nommera par arrêté le coordonnateur et les agents recenseurs après publicité.

Les frais générés par la rémunération du coordonnateur et des agents recenseurs seront inscrits au budget 2015 et seront compensés par une dotation d'Etat.

-Monsieur PLENACOSTE présente les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'eau sur l'année 2013.

Hormis une pollution temporaire aux nitrates fin 2013, les résultats sont satisfaisants. L'eau s'avère potable pour tous les administrés.

-Un contrôle inopiné de la station d'épuration d'Andrest-Siarrouy a été réalisé le 12 mai 2014 par le bureau d'études IRH sur la demande de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Cette procédure normale donnera lieu à une remise des résultats d'ici deux mois.

-Monsieur le Maire informe les élus de l'attribution de 43 740 euros au titre de la programmation 2014 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) dans le cadre de l'aménagement de la Rue Robespierre.

-Afin de pouvoir verser le reliquat d'indemnités aux élus sortants au titre de l'année 2014, le Conseil approuve à l'unanimité la modification du régime indemnitaire des élus en ce sens.

-Afin de pouvoir ajuster le traitement de M. Luis RABANAL en tant que agent de droit public vers son nouveau statut de fonctionnaire, le Maire propose de modifier le régime indemnitaire concernant l'IEMP, l'IAT et l'IHTS.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du régime indemnitaire.

-Suite aux recommandations de la Médecine du Travail, le Conseil approuve l'achat de sièges et d'autres fournitures permettant à Mme CARRERE, Adjoint administratif, et à M.RABANAL, Secrétaire général, de se positionner correctement pendant leur travail et d'ainsi prévenir toute lésion.

-Monsieur PLENACOSTE évoque les demandes de plusieurs familles établies hors d'Andrest et souhaitant scolariser leurs enfants dans les écoles de la commune.

Ce genre de situation nécessite une procédure afin d'assurer l'égalité de traitement des demandeurs.

Le Conseil estime que toute demande d'inscription d'enfant dans une école d'Andrest doit être accordée par le Maire de la commune d'origine. Les parents et la commune d'Andrest prennent part à ce processus.

De plus, l'enfant extérieur à Andrest doit disposer de liens de parenté, stables et durables avec des habitants d'Andrest ou d'un mode de garde principal assuré par des assistantes maternelles agréées habitant la commune.

La Directrice des écoles d'Andrest est informée de telles demandes.

Ces règles ont pour but d'assurer à l'enfant une assistance rapide de ses proches en cas de problème au cours de sa scolarité. Elles visent aussi à ne pas soustraire des élèves d'écoles communales menacées par des fermetures de classes. Enfin, ces normes limitent une contribution excessive des habitants d'Andrest à la scolarisation d'élèves dont les parents ne sont pas imposés dans la commune.

Ces règles sont cumulatives et sont laissées à l'appréciation du Maire et des Conseillers Municipaux.

Le Conseil approuve à l'unanimité la procédure.

La séance est levée à 23h45.